



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Programme cadre du Brevet de Maîtrise

« Artisan en Beauté »

Table des matières

Introduction.....	4
1. Profil général de qualification	5
1.1. Généralités.....	5
1.2. Profil de compétences du Maître Artisan en Beauté.....	7
1.3. Connaissances recommandées et prérequis	9
2. Aperçu général du parcours de formation	10
2.1. Parcours type recommandé.....	10
2.2. Concept pédagogique	12
3. Description des domaines d'apprentissage.....	13
3.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée	13
3.2. Modules de technologie et de pratique professionnelle	13
3.2.1. Module F : Hygiène, santé et gestion de la qualité	14
3.2.2. Module G : Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux.....	20
3.2.3. Module H : Vente, marketing et communication	25
3.2.4. Module I : Projet professionnel en coiffure.....	31
3.2.5. Module I : Projet professionnel en esthétique.....	35
4. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise	39
4.1. Modules de technologie	39
4.2. Projet professionnel	39

La concrétisation de ce programme cadre a été possible grâce au concours de plusieurs personnes, auxquelles la Chambre des Métiers voudrait témoigner ses remerciements. Leur contribution a permis de donner de la clarté et de la profondeur au document :

Danièle AREND, Lionel FERBER, Cyrille HOHL, Jil MICHELS, Carole NICOLAS, Luc OLINGER, Rafael RAIMUNDO, Elisabeth REUTER, Romain SCHMIT, Lee SCHULLER, Lena SCHNEIDER, Antonio TRAVESSA et Anne-Sophie WIRTZLER.

Remarque générale : Afin de faciliter la lecture du document, la forme masculine a été retenue pour désigner tous les sexes.

Introduction

Grâce à un haut degré d'habileté manuelle et de créativité, les Maîtres Artisans en Beauté répondent aux attentes des clients en matière d'innovation, de technicité et de services personnalisés. Ils s'appuient sur des connaissances approfondies et font preuve d'empathie quand ils conseillent leurs clients. Un travail créatif, riche en changements, qui réserve constamment de nouveaux défis, voilà ce qui définit les Maîtres Artisans en Beauté d'aujourd'hui.

Ce programme cadre s'inscrit dans un processus plus global de réforme des Brevets de Maîtrise soutenu par le Ministre Claude Meisch et qui a débuté en 2015 avec la réforme du Brevet de Maîtrise "Maître Artisan en Alimentation". Concrètement, les cours du premier Brevet "réformé" ont été proposés dès la rentrée académique 2017-2018. Ce programme cadre "Maître Artisan en Beauté" a pu non seulement bénéficier des exigences du processus de réforme, mais aussi, il a pu être alimenté par les réflexions qualitatives qui ont eu lieu dans la programmation des cours "des nouveaux" Brevets de Maîtrise depuis 2018 ; la Chambre des Métiers ayant souhaité mettre en place une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, le Brevet de Maîtrise "Artisan en Beauté" est très bien considéré et jouit d'une reconnaissance élevée. La combinaison des activités transversales en coiffure et esthétique avec les aspects de gestion d'entreprise (pour aspirer à des postes à responsabilités) est un critère de réussite pour soutenir les entrepreneurs de demain et rendre le Brevet de Maîtrise attractif. L'examen menant au Brevet de Maîtrise "Artisan en Beauté" est aménagé conformément aux nouvelles exigences du marché.

1. Profil général de qualification

1.1. Généralités

Le titre de Maître Artisan favorise l'accès au droit d'établissement et concède le droit de former des apprentis. Le Maître Artisan est amené à :

- diriger des groupes ou des organisations de manière responsable et de la même manière, travailler dans des équipes d'experts ;
- guider le développement professionnel d'autres personnes ;
- gérer avec prévoyance les problèmes en équipe ;
- argumenter sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter auprès de spécialistes, et mener les développements avec eux ;
- formuler des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail - y réfléchir et les évaluer ;
- concevoir de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Le Maître Artisan en Beauté exerce souvent ses activités dans des petites et moyennes entreprises, telles que salons de coiffure ou instituts de beauté. Il a les qualifications nécessaires pour exercer son activité professionnelle artisanale avec un haut niveau de technicité ou haut niveau d'expertise dans les "gestes" dits techniques (compréhension aiguë des théories, applications pratiques et méthodes spécifiques aux domaines d'activité). Il est efficace en matière de sécurité et santé au travail et vise l'Excellence dans la qualité des services aux clients. Il est également un interlocuteur de choix auprès des fournisseurs.

Aussi, le Maître Artisan en Beauté est compétent dans la gestion d'une entreprise artisanale, ce qui lui permet d'occuper un poste à responsabilités ou de créer un ou plusieurs salons ou instituts, puis de pérenniser son entreprise. La formation menant au Brevet de Maîtrise "Artisan en Beauté" procure les qualifications nécessaires pour exercer une activité professionnelle artisanale, et elle permet notamment de développer les compétences utiles à la gestion d'entreprise et au management d'équipes de travail.

Le Brevet de Maîtrise "Artisan en Beauté" comprend, pour toutes les spécialisations, des cours de gestion d'entreprise, des cours de technologie et de pratique professionnelle regroupés en divers modules. Outre les examens théoriques se tenant généralement à la fin des modules, les candidats doivent également passer un projet professionnel en fin de parcours.

Pour ce projet professionnel, les candidats au Brevet de Maîtrise ont la possibilité de choisir individuellement leur spécialisation artisanale. Ils sont tenus de passer au moins une spécialisation. Les spécialisations suivantes sont possibles :

- Coiffure
- Esthétique

La spécialisation, selon le domaine d'activité choisi, est inscrite sur le diplôme du Maître Artisan en Beauté.

Coiffure

Cette spécialisation met l'accent sur comment concevoir, réaliser, contrôler et évaluer différentes méthodes de traitement du cheveu et de la barbe et différentes méthodes de relooking. Ces actions s'inscrivent dans la gestion d'un ou plusieurs salons ou instituts, c'est-à-dire que le haut niveau de technicité requis vise à influencer la stratégie et l'organisation de l'entreprise, le choix sélectif des produits et leur préparation, la responsabilisation et la formation des collaborateurs ainsi que la formation des apprentis.

Esthétique

Cette spécialisation vise à comment concevoir, réaliser, contrôler et évaluer différentes méthodes de soins du visage et du corps. Ces actions s'inscrivent dans la gestion d'un ou plusieurs salons ou instituts, c'est-à-dire que le haut niveau de technicité requis vise à influencer la stratégie et l'organisation de l'entreprise, le choix sélectif des produits et leur préparation, la responsabilisation et la formation des collaborateurs ainsi que la formation des apprentis.

1.2. Profil de compétences du Maître Artisan en Beauté

Les Maîtres Artisans en Beauté jouissent d'une compréhension aiguë des théories et des méthodes spécifiques des domaines d'activité coiffure et esthétique, de même que d'un savoir spécifique en matière de gestion d'un salon de coiffure ou d'un institut de beauté. Ils sont en mesure d'acquérir et d'exploiter des compétences professionnelles et savent faire preuve d'indépendance, d'innovation, d'autonomie et « d'entrepreneurship » (esprit d'entreprise). Ils disposent d'une vue globale et interdisciplinaire dans les divers aspects de la conception et gestion d'entreprise.

En référence au Cadre Luxembourgeois des Qualifications¹, les particularités suivantes distinguent le profil de qualification du Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté ». L'outil Zortify² et un écrit de Omrane, Fayolle et Zeribi-Benslimane (2011)³ sur les compétences entrepreneuriales viennent compléter le profil.

Connaissances :

- Connaissances déclaratives avancées dans leur domaine d'activité : savoir décrire des faits et des résultats ;
- Connaissances procédurales avancées dans leur domaine d'activité : connaître les actions et les processus, savoir comment quelque chose est mis en œuvre ;
- Connaissances méthodologiques : traiter de manière ciblée des problèmes survenant dans leur domaine d'activité.

Le Maître Artisan est à même d'analyser, d'interpréter et d'évaluer ces connaissances de manière critique et de comprendre le contexte du domaine d'activité.

¹ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2014). Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur. MESR/MENJE. <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/formation-des-adultes/informations-generales/rapport-de-referencement.pdf>

² Idées reprises dans Zortify - Artificial Intelligence for Human Decision Making: <https://zortify.com>

³ Omrane A., Fayole A., Zeribi-Benslimane O. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. La Revue des sciences de Gestion, 5 (n°251), pages 91 à 100.

Aptitudes :

- Maîtriser un savoir-faire approfondi dans le domaine d'activité ;
- Savoir résoudre des problèmes complexes et imprévisibles ;
- Maîtriser un savoir-faire approfondi intégrant divers aspects de la création à la gestion d'entreprise ;
- Gérer des projets de travail complexes ;
- Savoir innover et entreprendre, relever des défis et des tâches, initier et construire le changement ;
- Savoir prioriser ;
- Communiquer, exprimer facilement des informations, des idées, des problèmes et des solutions dans son domaine professionnel, en tenant compte du public cible ;
- Élaborer de nouvelles solutions et les évaluer, le cas échéant, au regard de références ou de nouvelles exigences.

Attitudes :

- Collecter et interpréter des données pour émettre des avis et des jugements argumentés sur des questions/problèmes professionnels, sociaux ou éthiques ;
- Développer des stratégies en vue d'acquérir de nouvelles compétences pour maîtriser des processus et des situations complexes ;
- Être persévérant face aux résistances ;
- Guider le développement de la performance et le développement professionnel des employés et des équipes ;
- Être congruent dans sa manière d'agir par rapport à la culture d'entreprise (par rapport aux valeurs, codes et procédures de l'entreprise) ;
- Savoir déléguer ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- S'adapter aux attentes du public-cible ;
- Avoir un haut degré d'autonomie, d'indépendance et de créativité ;
- Avoir le sens des responsabilités, être consciencieux, méthodique et réfléchi ;
- Faire preuve de maîtrise de soi et de confiance en soi ; ainsi que d'efficacité et d'efficacité.

1.3. Connaissances recommandées et prérequis

Les candidats à la formation menant au Brevet de Maîtrise disposent de compétences variables (diversité et niveaux des compétences) selon leurs formations et leurs expériences professionnelles.

Afin de permettre la progression pédagogique dans la formation de Maître Artisan en Beauté et d'aplanir ces différences de niveaux, il est conseillé aux candidats de vérifier s'ils disposent des connaissances et prérequis de base adéquats.

Au-delà du fait de devoir satisfaire aux conditions d'accès au Brevet de Maîtrise, certaines compétences sont recommandées :

- Capacité d'empathie ;
- aptitude à prendre des responsabilités et à être autonome ;
- sens de la propreté et de l'hygiène ;
- bonnes capacités relationnelles ;
- intérêt pour la vente ;
- compétences de base théoriques et pratiques.

Des formations complémentaires et facultatives sont proposées par la Chambre des Métiers et ses partenaires en vue d'acquérir les compétences prérequis.

2. Aperçu général du parcours de formation

2.1. Parcours type recommandé

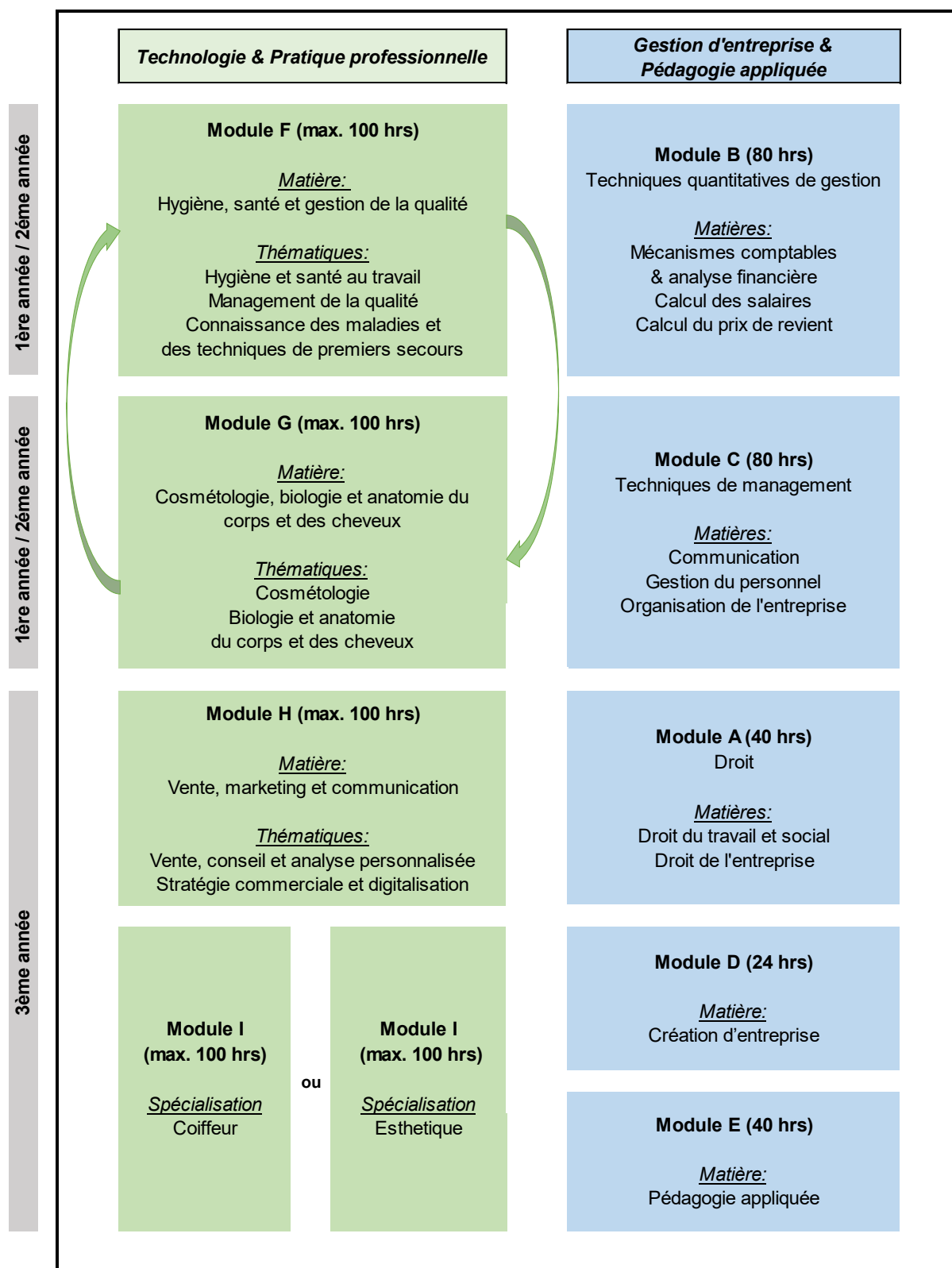
La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la technologie et la pratique professionnelle [modules théoriques et pratiques F, G, H et I] et d'autre part, les modules transversaux obligatoires pour tous les Brevets de Maîtrise [modules A, B, C, D et E]. Pour les modules transversaux A, B, C, D et E, il existe un programme-cadre complémentaire qui reprend des informations détaillées sur les contenus de cette partie de la formation de Maître Artisan.

Les informations spécifiques relatives à la formation du Brevet de Maîtrise et aux modules enseignés peuvent être consultées sur le site internet de la Chambre des Métiers.

Tous les candidats devront obligatoirement réussir et valider les examens des modules F, G et H (c'est-à-dire tous les modules rattachés à la technologie) avant de passer le projet professionnel.

Les candidats devront choisir une spécialisation dans le module I, en coiffure ou en esthétique, pour les cours pratiques et leur projet professionnel. Ce choix aura lieu lors de l'inscription à la dernière année de formation. Le diplôme portera alors le nom de cette spécialisation comme mention supplémentaire.

Le tableau ci-dessous illustre le parcours de formation recommandé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté ».



2.2. Concept pédagogique

Les modules enseignés dans le cadre du Brevet de Maîtrise sont des unités d'enseignement et d'apprentissage organisées par thématique dans le temps selon une logique pédagogique. Ces modules sont liés à des objectifs pédagogiques définis pour la transmission de compétences spécifiques. Les modules peuvent être composés de différentes thématiques, de manière à inculquer aux candidats un large éventail de compétences.

Les modules s'axent sur différentes formes d'enseignement et d'apprentissage, telles que :

- Cours théoriques et exposés
- Etudes de cas et projets-types à analyser
- Analyse de pratiques lors de mises en situations
- Activités pratiques et authentiques
- Simulations ou jeux de rôle
- Méthode projet ou exercices pédagogiques à réaliser en groupe d'apprenants
- Activités assistées par ordinateur
- Calculs
- Blended Learning

Les modules sont sanctionnés par des examens qui évaluent les contenus et objectifs d'apprentissage.

Des apprentissages durables, fondés sur un large savoir et une diversité de compétences, ne sont possibles que si les candidats au Brevet de Maîtrise peuvent endosser la responsabilité de leur processus d'apprentissage et y prendre part activement de façon autonome. À cette fin, les chargés de cours proposeront des arrangements d'enseignements et d'apprentissages appropriés qui,

- tirent leur origine de situations authentiques, et suscitent de ce fait un véritable intérêt de la part des candidats au Brevet de Maîtrise ;
- conviennent à un mode de travail autonome et aux activités artisanales ;
- sont intégrés dans un contexte social d'apprentissage (travail en équipe, accompagnement et conseil).

Depuis la mise en œuvre du processus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise, la Chambre des Métiers mise sur le blended learning (alternant l'apprentissage en ligne et le présentiel) et sur l'apprentissage basé sur des projets.⁴

L'apprentissage basé sur des projets s'appuie sur des activités actuelles, proches de la pratique pour que l'enseignement et l'apprentissage s'inspirent de la future pratique professionnelle. Les candidats au Brevet de Maîtrise se voient entre autres confier des tâches qu'ils peuvent traiter en équipe : un problème pratique auquel ils doivent trouver eux-mêmes une solution, qu'ils traitent en bénéficiant de conseils, mais en restant largement autonome. Ainsi, ils développent des compétences quand le processus et le résultat sont accompagnés par une réflexion et un feedback.

⁴ À ce sujet, voir également : Götzen, Susanne : Projektbasiertes Lernen. (2013) Zentrum für Lehrentwicklung: https://www.thkoeln.de/mam/downloads/deutsch/hochschule/profil/lehre/steckbrief_projektbasiertes_lernen.pdf (consulté le 30/11/2020).

3. Description des domaines d'apprentissage

Vous trouverez ci-après des informations détaillées concernant les domaines d'apprentissage, leurs modules, programmes, contenus et objectifs.

3.1. Modules de Gestion d'entreprise et de Pédagogie appliquée

Ces modules et cours sont communs à tous les Brevets de Maîtrise, indépendamment des domaines d'activité. Ils reprennent les matières suivantes et font l'objet d'un programme-cadre complémentaire :

- Module A : Droit
 - ♦ Droit du travail et social
 - ♦ Droit de l'entreprise
- Module B : Techniques quantitatives de gestion
 - ♦ Mécanismes comptables et analyse financière
 - ♦ Calcul des salaires
 - ♦ Calcul du prix de revient
- Module C : Techniques de management
 - ♦ Communication
 - ♦ Gestion du personnel
 - ♦ Organisation de l'entreprise
- Module D : Création d'entreprise
- Module E : Pédagogie appliquée

3.2. Modules de technologie et de pratique professionnelle

Les modules reprennent les matières suivantes :

- Module F : Hygiène, santé et gestion de la qualité
- Module G : Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux
- Module H : Vente, marketing et communication
- Module I : Projet professionnel
 - ♦ Spécialisation en coiffure ou
 - ♦ Spécialisation en esthétique

3.2.1. Module F : Hygiène, santé et gestion de la qualité

Titre du module	Hygiène, santé et gestion de la qualité
Codification du module	Module F
Brevet de Maîtrise	Artisan en Beauté
Matière du module	Hygiène, santé et gestion de la qualité
Utilité du module	Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté »
Durée du module	Max. 100 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Phase d'initiation
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Thématique F1 : Hygiène et santé au travail - 45 heures Thématique F2 : Management de la qualité - 15 heures Thématique F3 : Connaissance des maladies et des techniques de premiers secours - 34 heures

Organisation du module	Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme un apprentissage mixte (Blended Learning), c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage. De plus, certaines activités d'apprentissage seront pratiques, notamment sur des thématiques comme la posture, la gestuelle et la manutention au poste de travail et les premiers soins à apporter en cas de malaise ou de blessure.
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	• Cours présentiels, ateliers, séminaires • Blended Learning • Méthode projet ou exercices pédagogiques à réaliser en groupe d'apprenants
Volume de travail consacré au module	Max. 100 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal

Compétences visées pour la thématique « Hygiène et santé au travail » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure d'estimer, en fonction de la situation et du type de service, les mesures et protocoles de nettoyage, de désinfection et de stérilisation à organiser, ainsi que les produits à choisir, en vue de garantir l'hygiène, la protection des clients et des collaborateurs, et la salubrité des locaux et équipements. <i>20/60 points</i>	• Connaître les causes de transmission des virus et bactéries • Connaître les protocoles et moyens de désinfection, de stérilisation et de nettoyage • Connaître les législations concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail et sur les exigences sanitaires et de salubrité, telles que loi du 24 mai 2018 sur les conditions d'hygiène et de salubrité relatives à la pratique des techniques de tatouage par effraction cutanée, du perçage, du branding, cutting, ainsi que du bronzage UV	• Appliquer l'hygiène en milieu de travail, l'hygiène des mains et l'hygiène corporelle • Evaluer les causes de transmission des virus et bactéries, en lien avec l'hygiène corporelle ou en lien avec la propreté des surfaces et du matériel • Organiser les protocoles et moyens de désinfection, de stérilisation et de nettoyage • Comparer les causes de transmission avec les exigences sanitaires et les préconisations de la législation	• Restituer les causes principales des transmissions des virus et bactéries • Argumenter les mesures et procédures essentielles pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation <i>(liste non exhaustive)</i>
Le Maître Artisan est en mesure d'organiser les équipements individuels ou collectifs nécessaires à une bonne ergonomie au poste de travail, planifier l'installation et le confort des clients et recommander aux collaborateurs et apprentis les postures et mouvements adéquats en vue de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. <i>15/60 points</i>	• Connaître : ○ les risques professionnels ○ les maladies professionnelles ○ les recommandations pour une bonne ergonomie au poste de travail et pour une bonne utilisation des machines et des équipements de travail	• Prévenir les accidents du travail et des maladies professionnelles • Analyser les risques professionnels et les postes à risques • Prévenir les risques psycho-sociaux • Utiliser les machines et les équipements de travail de manière efficiente en veillant à la posture, la gestuelle et à l'ergonomie au poste de travail	• Exposer les principaux symptômes des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) • Restituer les causes principales des TMS et des RPS (risques psycho-sociaux) • Analyser les principales situations à risques en coiffure et en esthétique • Recommander la posture correcte au poste de travail • Savoir proposer des pistes et des actions de prévention <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Activités pratiques/authentiques • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas, des photos • Argumentaire oral • Activités pratiques/authentiques en ergonomie • Analyse de cas à argumenter par écrit en hygiène ou en ergonomie

Compétences visées pour la thématique « Management de la qualité » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de construire des documents tels que des protocoles ou procédures, en y intégrant des terminologies adaptées au public-cible : pour argumenter auprès des clients les risques ou conséquences des soins et services ; et pour justifier auprès des collaborateurs les étapes-clés des processus de travail et leur en déléguer la mise en œuvre, en tenant compte du niveau de qualité des services souhaité par l'entreprise. <i>15/60 points</i>	• Connaître les principes de base qui définissent le management de la qualité • Connaître une méthodologie pour la rédaction de protocoles ou procédures	• Comprendre la qualité et le management de la qualité • Appliquer une méthodologie pour la rédaction de protocoles ou procédures • Développer des procédures à l'attention des clients et à l'attention des collaborateurs, notamment pour leur déléguer des prestations • Contrôler la qualité de la délégation	• Construire en autonomie un protocole à destination des clients • Construire en autonomie une procédure à destination des collaborateurs • Exposer et définir le concept de qualité • Restituer les principaux objectifs du Management de la qualité • Expliquer les principes de délégation <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas • Développer/rédiger un protocole ou une procédure • Argumentaire écrit ou oral

Compétences visées pour la thématique « Connaissance des maladies et des techniques de premiers secours » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure d'estimer les mesures à mettre en place pour les clients et pour les collaborateurs en cas de maladies de peau et d'exposition au sang, et d'organiser les premiers soins à apporter en cas de malaise ou de blessure. <i>10/60 points</i>	• Connaître les maladies de peau : gale, herpes, eczéma, mycose, rougeole, varicelle, etc. • Connaître les maladies liées à l'exposition au sang : SIDA, séropositivité, hépatites, etc. • Connaître le diabète • Connaître les gestes de premiers secours	• Mettre en place des mesures en cas de maladie, malaise ou de blessure • Analyser des cas concrets en vue de développer la capacité de jugement professionnel et d'évaluer ce qu'il y a lieu de mettre en place	• Reconnaître les principaux symptômes des maladies traitées dans les cours • Justifier les principales mesures d'action et de prévention contre les maladies • Reproduire de manière correcte les gestes de premiers secours en situation d'urgence <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Exposé oral • Activités pratiques/authentiques	• Questions ouvertes • Questions à Choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas, des photos • Argumentaire oral • Activités pratiques en premiers secours

3.2.2. Module G : Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux

Titre du module	Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux
Codification du module	Module G
Brevet de Maîtrise	Artisan en Beauté
Matière du module	Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux
Utilité du module	Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté »
Durée du module	Max. 100 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Phase d'initiation
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Thématique G1 : Cosmétologie - 51 heures Thématique G2 : Biologie et anatomie du corps et des cheveux - 45 heures

Organisation du module	Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme un apprentissage mixte (Blended Learning), c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	• Cours présentiels, ateliers, séminaires • Blended Learning • Méthode projet ou exercices pédagogiques à réaliser en groupe d'apprenants
Volume de travail consacré au module	Max. 100 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal

Compétences visées pour la thématique « Cosmétologie » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de déduire les actions possibles, agréables et désagréables, des divers produits cosmétiques utilisés dans le salon ou l'institut et de créer un répertoire des produits professionnels à recommander aux collaborateurs dans leurs prestations ou aux clients pour leurs soins personnels. <i>30/60 points</i>	• Connaître les actions thermiques et les actions chimiques • Connaître la nomenclature INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) • Connaître le pH et les propriétés chimiques • Connaître le « tableau périodique des éléments »	• Interpréter la concentration des ingrédients au travers de la nomenclature INCI • Examiner le pH des ingrédients • Analyser leurs propriétés chimiques • Evaluer l'agressivité des produits, des dosages et des mélanges • Concevoir un répertoire des produits professionnels • Formuler des recommandations sur les produits aux collaborateurs et aux clients	• Distinguer les types et formes d'ingrédients, de produits et de composants • Restituer des connaissances en chimie moléculaire • Interpréter une liste des ingrédients selon la nomenclature INCI • Expliquer les principales propriétés et actions possibles des produits cosmétiques • Développer en autonomie une fiche technique sur un produit <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Activités pratiques/authentiques • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à Choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos • Argumentaire oral • Préparer un produit • Développer une fiche technique sur un produit

Compétences visées pour la thématique « Biologie et anatomie du corps et des cheveux » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de catégoriser les muscles du visage et des mains, la peau et sa structure, et de formuler les principales caractéristiques des anomalies de peau, du cheveu, du cuir chevelu et des ongles, ainsi que les effets de la production de mélanine sur la pigmentation. <i>30/60 points</i>	• Connaître les muscles, en priorité ceux du visage et des mains • Connaître les couches, les cellules, les pigmentations et les pilosités de la peau • Connaître les principales caractéristiques des anomalies de peau, du cheveu, du cuir chevelu et des ongles • Connaître les effets de la production de mélanine	• Différencier les muscles du visage et les muscles des mains • Différencier les couches, les cellules, les pigmentations et les pilosités de la peau • Reconnaître les grains de beauté, boutons, allergies, eczémas, hyperséborrhée et dysséborrhé • Développer les soins et services en tenant compte des anomalies de peau, du cheveu, du cuir chevelu et des ongles • Décrire les effets de la production de mélanine sur la pigmentation	• Distinguer et expliquer les principaux muscles et éléments du visage • Distinguer et expliquer les principaux muscles et éléments de la main • Distinguer et expliquer les principaux composants de la peau • Reconnaître les principales anomalies de la peau • Reconnaître les principales anomalies du cheveu • Reconnaître les principales anomalies du cuir chevelu • Reconnaître les principales anomalies des ongles • Argumenter les principaux effets de la production de mélanine <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à Choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases ou des schémas • Argumentaire oral • Argumentaire écrit

3.2.3. Module H : Vente, marketing et communication

Titre du module	Vente, marketing et communication
Codification du module	Module H
Brevet de Maîtrise	Artisan en Beauté
Matière du module	Vente, marketing et communication
Utilité du module	Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté »
Durée du module	Max. 100 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Phase d'approfondissement
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Thématique H1 : Stratégie commerciale et digitalisation - 54 heures Thématique H2 : Vente, conseil et analyse personnalisée - 39 heures

Organisation du module	Les cours du module auront lieu principalement en présentiel mais certaines séquences de formation peuvent être conçues comme un apprentissage mixte (Blended Learning), c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage. Des compétences pourront également être développées au travers de mises en situations et d'études de cas sur base d'exemples concrets. De plus, une application en ligne spécifique pourra être utilisée lors des cours en matière de digitalisation.
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	• Cours présentiels, ateliers, séminaires • Blended Learning • Méthode projet et apprentissage basé sur des projets • Analyse de pratiques lors de mises en situations • Etudes de cas pratique
Volume de travail consacré au module	Max. 100 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal

Compétences visées pour la thématique « Stratégie commerciale et digitalisation » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de formuler son USP (Unique Selling Proposition) et développer une stratégie commerciale et de communication en cohérence avec la vision et les valeurs de l'entreprise, de manière à organiser la publicité pour mettre en avant l'offre de services et de produits du salon ou de l'institut, notamment via les médias modernes et les réseaux sociaux. <i>15/60 points</i>	• Connaître les principes et concepts visant à développer une stratégie commerciale et de communication	• Développer une stratégie commerciale et de communication "vers l'externe" • Identifier sa corporate identity, la vision et les valeurs du salon/institut • Formuler son USP (Unique Selling Proposition/Proposition Unique de Vente) • Organiser la publicité pour mettre en avant l'offre de produits • Utiliser les outils informatiques et les réseaux sociaux pour gérer les différents canaux de communication • Fidéliser la clientèle	• Expliquer les concepts marketing de base applicables au secteur de la beauté au Luxembourg • Identifier des segments de clientèle et les profil clients pour définir l'offre de services • Expliquer le concept de branding applicable pour les salons et instituts et argumenter les avantages d'une marque forte • Développer un storytelling • Développer et argumenter une USP • Expliquer l'importance des stratégies de communication et choisir des canaux marketing adaptés • Rédiger un contenu de communication simple • Expliquer des stratégies de fidélisation des clients et analyser un plan marketing <i>(liste non exhaustive)</i>

Le Maître Artisan est en mesure d'estimer les prix de vente des produits et services en intégrant le facteur temps, les charges fixes et les frais ainsi que le retour en investissement/bénéfice souhaité afin d'évaluer la rentabilité de l'entreprise. <i>12/60 points</i>	• Connaître les principes du calcul des prix	• Analyser la rentabilité de l'entreprise et le retour en investissement • Calculer le prix de vente des produits et services • Fixer et évaluer la marge bénéficiaire	• Calculer les prix de vente des produits et des prestations de service de manière autonome • Définir un coût moyen en intégrant les frais généraux, le facteur temps et le bénéfice souhaité • Compléter un tableau de bord mensuel pour analyser la rentabilité de son établissement <i>(liste non exhaustive)</i>
Le Maître Artisan est en mesure d'organiser la digitalisation des stocks et la gestion de caisses et de prises de rendez-vous avec des outils/programmes innovants et numériques. <i>8/60 points</i>	• Connaître les principes de la digitalisation des processus • Connaître les principes de la gestion des caisses et des stocks • Connaître les applications digitales pour la gestion des rendez-vous, des stocks et de la caisse	• Organiser la gestion numérique des stocks • Organiser la digitalisation des processus tels que la gestion des caisses et la prise de rendez-vous • Utiliser des applications numériques modernes	• Décrire un processus de gestion des stocks ou de gestion des caisses efficient • Exposer les principaux avantages de la digitalisation <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Exposé oral • Activités pratiques/authentiques • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à Choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos • Argumentaire oral • Calcul des prix • Analyse de cas • Jeu de rôle • Argumentaire écrit

Compétences visées pour la thématique « Vente, conseil et analyse personnalisée » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer et personnaliser le conseil au client après une analyse approfondie. <i>15/60 points</i>	• Connaître la morphologie, le teint et les principes de colorimétrie.	• Analyser les cheveux, le cuir chevelu, la peau et les ongles • Intégrer dans l'analyse et le conseil des éléments tels que la morphologie, le teint, des principes de colorimétrie, le style du client et sa personnalité, ses habitudes, sa posture ou son langage corporel	• Expliquer les principaux types de morphologie, de teint et les principes généraux de colorimétrie. • Argumenter sa propre vision et compréhension du conseil • Créer un questionnaire pour le client en autonomie • Argumenter le lien entre l'analyse réalisée et les produits et services conseillés <i>(liste non exhaustive)</i>
Le Maître Artisan est en mesure de choisir et mettre en place des techniques de vente et de feed-back efficaces auprès des clients en formulant en quoi va consister la prestation de soin/de service ou en formulant la plus-value des différents produits concernés par la vente. <i>10/60 points</i>	• Connaître les techniques de vente, les techniques d'analyse, les techniques de communication et de feed-back	• Expliquer comment la prestation va être mise en œuvre • Justifier la valeur ajoutée des différents produits proposés à la vente	• Argumenter sa propre vision et compréhension de la vente • Expliquer les principales techniques de vente, techniques d'analyse, de communication et de feed-back • Démontrer et appliquer les principales techniques de vente, techniques d'analyse, de communication et de feed-back <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Examen écrit • Examen oral • Exposé oral • Activités pratiques/authentiques • Travail écrit	• Questions ouvertes • Questions à Choix Multiples • Compléter ou analyser des phrases, des schémas ou des photos • Argumentaire oral • Analyse de cas • Jeu de rôle • Argumentaire écrit

3.2.4. Module I : Projet professionnel en coiffure

Titre du module	Projet professionnel en coiffure
Codification du module	Module I Spécialisation Coiffure
Brevet de Maîtrise	Artisan en Beauté
Matière du module	Projet professionnel en coiffure
Utilité du module	Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté »
Durée du module	Max. 100 heures* au cours d'une année de formation
Phase de formation	Phase d'expertise
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Cours de pratique professionnelle en coiffure – 60 heures Projet professionnel – 40 heures*

* La durée est variable selon le temps consacré au portfolio

Organisation du module	• Cours pratiques préparatoires en rapport avec le projet professionnel. • Les contenus seront exploités au travers d'exercices et de gestes pratiques principalement. Néanmoins, il est possible d'accéder à quelques rappels théoriques. • Les exercices pratiques nécessitant un modèle seront effectués sur une personne âgée de minimum 18 ans.
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	• Cours présentiels, ateliers de plusieurs jours, séminaires • Méthode projet et apprentissage basé sur des projets • Activités pratiques et authentiques • Etudes de cas
Volume de travail consacré au module	Max. 100 heures* en présentiel et heures de l'examen lui-même, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage et pour la préparation à l'examen.
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal
Informations générales sur l'organisation du projet professionnel	Voir également le chapitre 4. Le projet professionnel questionnera des compétences inhérentes à tout le programme du Brevet de Maîtrise Artisan en Beauté au travers de plusieurs activités d'évaluation. Mais plus spécialement en ce qui concerne le module I "Projet professionnel en coiffure", les éléments suivants seront questionnés : • Relooking et/ou coiffures artistiques • Mise en plis • Permanente avec coiffure imposée • Coupe au rasoir • Coupe barbe avec rasage contour ou rasage complet • Coupe tendance homme Les épreuves nécessitant un modèle seront effectuées sur une personne âgée de minimum 18 ans, qui correspondra aux exigences et consignes. Selon les consignes, des épreuves pourront également se faire sur tête malléable. Les activités et exercices seront réalisés selon les instructions de la Commission d'examen.

*La durée est variable selon le temps consacré au portfolio

Compétences visées :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de recommander une coupe, une coiffure ou un relooking au client et de les concevoir de manière experte en choisissant les produits et outils de travail pour chaque prestation. <i>60/60 points</i>	• Connaître les techniques utiles à la réalisation de : ○ Coupe rasoir ○ Coupe barbe au rasoir ○ Mise en plis ○ Permanente ○ Coiffures artistiques ○ Relooking • Connaître la méthodologie du relooking, incluant visage, couleurs, coupe, brushing et maquillage.	• Préparer les produits et outils de travail pour chaque prestation • Recommander une coupe, une coiffure ou un relooking au client sur base de sa demande, de son style, de son visage, de ses propriétés capillaires et des tendances de la mode • Argumenter les limites et contre-indications de la demande le cas échéant • Composer et mettre en œuvre les prestations de manière experte : ○ Coupe rasoir ○ Coupe barbe au rasoir ○ Mise en plis ○ Permanente ○ Coiffures artistiques ○ Relooking • Formuler des conseils adaptés aux collaborateurs et clients	• Réaliser pratiquement des prestations de qualité, en autonomie • Mettre en œuvre les bons gestes et postures au travail de manière à respecter les recommandations ergonomiques • Installer correctement le client • Organiser et structurer les étapes de travail (optimisation de l'organisation du travail) • Argumenter l'analyse et les soins personnalisés à apporter au client • Argumenter la prise en compte des exigences clients • Evaluer des contre-indications éventuelles • Choisir et argumenter les techniques, le matériel, les appareils, les outils et produits professionnels • Organiser efficacement le matériel, les produits et le modèle • Argumenter le choix du modèle • Présenter le résultat et la démarche <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Portfolio • Projet simulant une situation professionnelle concrète • Présentation orale du projet	• Analyse personnalisée • Réflexions théoriques en relation avec la réalisation pratique du projet • Réalisation pratique du projet • Activités pratiques/authentiques • Argumentaire oral • Jeu de rôle • Exercices pratiques • Argumentaire écrit • Questions ouvertes

3.2.5. Module I : Projet professionnel en esthétique

Titre du module	Projet professionnel en esthétique
Codification du module	Module I Spécialisation Esthétique
Brevet de Maîtrise	Artisan en Beauté
Matière du module	Projet professionnel en esthétique
Utilité du module	Module spécialisé pour le Brevet de Maîtrise « Artisan en Beauté »
Durée du module	Max. 100 heures* au cours d'une année de formation
Phase de formation	Phase d'expertise
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Cours de pratique professionnelle en esthétique – 60 heures Projet professionnel – 40 heures*

* La durée est variable selon le temps consacré au portfolio

Organisation du module	• Cours pratiques préparatoires en rapport avec le projet professionnel. • Les contenus seront exploités au travers d'exercices et de gestes pratiques principalement. Néanmoins, il est possible d'accéder à quelques rappels théoriques. • Les exercices pratiques nécessitant un modèle seront effectués sur une personne âgée de minimum 18 ans.
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	• Cours présentiels, ateliers de plusieurs jours, séminaires • Méthode projet et apprentissage basé sur des projets • Activités pratiques et authentiques • Etudes/analyses de cas
Volume de travail consacré au module	Max. 100 heures* en présentiel et heures de l'examen lui-même, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage et pour la préparation à l'examen.
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal
Informations générales sur l'organisation du projet professionnel	Voir également le chapitre 4. Le projet professionnel questionnera des compétences inhérentes à tout le programme du Brevet de Maîtrise Artisan en Beauté au travers de plusieurs activités d'évaluation. Mais plus spécialement en ce qui concerne le module I "Projet professionnel en esthétique", les éléments suivants seront questionnés : • Installation du client • Analyse et soin personnalisés au regard du modèle • Choix et argumentation des produits, traitements et des appareils à utiliser • Conseil/vente de produits • Localisation des muscles lors de l'organisation et de la réalisation d'un massage Les épreuves nécessitant un modèle seront effectuées sur une personne âgée de minimum 18 ans et qui correspondra aux exigences et consignes. Les activités et exercices seront réalisés selon les instructions de la Commission d'examen.

* La durée est variable selon le temps consacré au portfolio

Compétences visées :

Objectif d'apprentissage/ pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
Le Maître Artisan est en mesure de recommander des soins esthétiques au client et de les concevoir de manière experte en choisissant les produits et outils de travail pour chaque prestation. <i>60/60 points</i>	• Connaître les techniques utiles à la réalisation de ○ différents types de massages et soins du corps et du visage ○ épilation visage / corps ○ teinture et rehaussement des cils et sourcils ○ beauté des pieds ○ analyse de peau • Connaître les produits et appareils esthétiques	• Préparer les produits pour chaque prestation, massages, soins, épilation ou beauté • Distinguer et utiliser les appareils esthétiques en fonction de leur mode d'action et de leur domaine d'utilisation • Recommander un traitement ou un soin en esthétique au client sur base de sa demande et de son patrimoine dermatologique et musculaire • Argumenter le cas échéant les limites et contre-indications du traitement • Composer et mettre en œuvre les prestations de manière experte : ○ différents types de massages et soins du corps et du visage ○ épilation visage / corps ○ teinture et rehaussement des cils et sourcils ○ beauté des pieds ○ analyse de peau • Localiser muscles lors de l'organisation et de la réalisation d'un massage • Formuler des conseils adaptés aux collaborateurs et clients	• Réaliser pratiquement des prestations de qualité, en autonomie • Mettre en œuvre les bons gestes et postures au travail de manière à respecter les recommandations ergonomiques • Installer correctement le client • Organiser et structurer les étapes de travail (optimisation de l'organisation du travail) • Argumenter l'analyse et les soins personnalisés à apporter au client • Argumenter la prise en compte des exigences clients • Evaluer des contre-indications éventuelles • Localiser muscles lors de l'organisation et de la réalisation d'un massage • Choisir et argumenter les techniques, le matériel, les appareils, les outils et produits professionnels • Organiser efficacement le matériel, les produits et le modèle • Argumenter le choix du modèle • Présenter le résultat et la démarche <i>(liste non exhaustive)</i>

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
• Portfolio • Projet simulant une situation professionnelle concrète • Présentation orale du projet	• Analyse personnalisée • Réflexions théoriques en relation avec la réalisation pratique du projet • Réalisation pratique du projet • Activités pratiques/authentiques • Argumentaire oral • Jeu de rôle • Exercices pratiques • Argumentaire écrit • Questions ouvertes

4. Organisation des examens du Brevet de Maîtrise

4.1. Modules de technologie

Les examens de technologie ne peuvent pas durer plus de trois jours au total par module et plus de huit heures par jour.

4.2. Projet professionnel

Le président de la commission d'examen fixe les dates précises et le(s) lieu(x) des activités d'évaluation en collaboration avec les responsables de la Chambre des Métiers et le commissaire du gouvernement (MENJE). Hormis le temps réservé au portfolio, les épreuves ne peuvent pas durer plus de cinq jours au total et plus de huit heures par jour.

Le format du projet professionnel peut laisser place à plusieurs méthodes d'évaluation, les épreuves peuvent questionner les acquis d'apprentissage et les objectifs de compétences des divers modules.

Il revient à la commission d'examen, en collaboration avec le commissaire du gouvernement, de déterminer les critères d'évaluation détaillés et les activités concrètes à réaliser.

L'évaluation aura lieu sous le contrôle d'un ou de plusieurs examinateurs.

Le candidat reçoit de la commission d'examen les informations nécessaires concernant le/les modèle(s), appareils, outils et produits professionnels à apporter. Le candidat est tenu de présenter les appareils, outils et produits professionnels dans un état convenable et réglementaire et est responsable personnellement du parfait usage du matériel nécessaire lors de l'évaluation. Les épreuves pratiques nécessitant un modèle seront effectuées sur une personne âgée de minimum 18 ans et qui correspondra aux exigences et consignes du projet professionnel.